



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 8154

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation particulière des conseillers d'orientation-psychologues (COPSY) qui voient leurs effectifs s'éteindre d'année en année. En 2005, le recrutement des COPSY était environ de 200 sur le territoire national, en 2006, il n'était plus que de 55, en 2007, de 50, et en 2008, 350 départs en retraite sont prévus... Un corps de métier va s'éteindre alors que parallèlement, la demande d'orientation est très présente. Le Gouvernement lui-même explique l'échec à l'université par une mauvaise orientation. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre en place des créations de postes afin d'assurer un service public de l'orientation accessible à tous.

Texte de la réponse

Dans son rapport annuel 2005, le médiateur de l'éducation nationale a effectivement émis, parmi ses recommandations, une proposition concernant l'orientation des élèves en souhaitant que soit précisé notamment le rôle des différents acteurs, parmi lesquels le conseiller d'orientation psychologue. Dans le rapport annuel 2006 du médiateur, le comité de suivi de la mise en oeuvre des recommandations a pris acte des dispositions figurant dans la circulaire de préparation de la rentrée 2007 (circulaire n° 2007-11 du 9 janvier 2007) et relatives à l'orientation individualisée. Il a pris acte également du document d'accompagnement des professeurs principaux et équipes éducatives adressé aux recteurs en vue de la préparation de l'entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième. Le bilan, en cours, de ces entretiens sera adressé au médiateur de l'éducation nationale. S'agissant plus particulièrement des conseillers d'orientation-psychologues, le rapport de M. Pierre Lunel, ancien délégué interministériel à l'orientation, a proposé de faire évoluer leur formation (mesure n° 27 du schéma national d'orientation : « formation des conseillers d'orientation centrée sur le monde économique, l'entreprise et l'insertion. Formation complémentaire pour les actuels conseillers d'orientation-psychologues »). La mise en oeuvre de cette mesure fera l'objet d'études, en liaison avec le nouveau délégué interministériel à l'orientation nommé le 18 juillet 2007. Il convient de remarquer qu'au cours de la formation pour obtenir le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue, un stage en entreprise d'une durée de six à huit semaines est d'ores et déjà obligatoire (arrêté du 20 mars 1991). La formation continue des personnels d'orientation en exercice, pilotée par les recteurs, devra être consolidée par l'accent mis sur la connaissance des métiers et des professions.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8154

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6453

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7086